

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54B/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Date de la convocation : 6 juillet 2022**

**Date de publication : 6 juillet 2022.**

**Nbre de conseillers en exercice : 25**

**Nbre de présents :**

Ouverture de la séance :

**15 présents + 5 pouvoirs : 20 votants**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, BOUCAUT Jean-Baptiste, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, PASQUIER Hugo.

**Etaient absents et excusés :**

Mme GANGNEBIEN Jennifer.  
Mr VANHALST Damien, pouvoir à Mr VEILLÉ Christophe.  
Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.  
Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mr TETART Jean-Marie.  
Monsieur MORÉNO Ludovic.  
Mme MANSAT Martine.  
Mme GALERNE Emmanuelle.  
Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mr NOYON Lucien.  
Mr DAMOTTE Stéphane.  
Madame KLEIN Ninon, pouvoir à Mme GRUDLER Agnès.

**Nomination du secrétaire de séance :** Mr NOYON Lucien.

**OBJET : Point 1. 11 : Désignation du représentant du Conseil Municipal à la Commission de Finances à la CCPH.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** les Elections Municipales du 15 mars 2020,

**Vu** la délibération n° 41/2020 en date du 30 juillet 2020 par laquelle Madame Catherine BUON a été élue membre de la Commission de finances au sein de la CCPH,

**Vu** la délibération n° 44/2022 du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2022 supprimant un poste d'adjoint et créant un poste supplémentaire de conseiller municipal délégué et portant à quatre (4) le nombre de conseillers municipaux délégués, suite à la démission de Madame Catherine BUON de ses fonctions de 1<sup>ère</sup> Adjointe Ajointe au Maire déléguée aux secteurs enseignement et finances et de Conseillère Municipale

**Considérant** l'installation du Conseil Municipal du 25 mai 2020,

**Considérant** que pour faire suite à la démission de Madame Catherine BUON, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal à la Commission des Finances de la CCPH,

**Considérant** qu'un seul candidat a fait acte de candidature auprès du Président de séance après appel à candidature, ledit candidat étant Monsieur Jean-Baptiste BOUCAUT,

*Après avoir procédé aux votes, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**Article 1** : Monsieur Jean-Baptiste BOUCAUT est proposé à la CCPH en tant que représentant du Conseil Municipal pour faire partie de la Commission de finances de la CCPH.

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

A HOUDAN, le 13 juillet 2022

Le Secrétaire de séance  
Lucien NOYON.



Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART.